

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE38

présenté par
Mme de Lavergne, rapporteure

ARTICLE 4

Modifier ainsi la première phrase de l'alinéa 78 :

1° Après le mot :

« transport »,

insérer les mots :

« de gaz naturel » ;

2° Après le mot :

« distribution »,

procéder à la même insertion.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel